

## AGENCE COMPTABLE

### Désignation des représentants et mandataires

Je soussigné, Joël TIXIER, administrateur général des finances publiques, agent comptable du groupement comptable entre l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) et l'Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique (Agence Bio),

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), notamment ses articles 16 et 188 ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2017 relatif aux modalités de mise en place d'un groupement comptable au sein des organismes publics nationaux ;

Vu les arrêtés des 23 janvier 2019, du 5 avril, du 11 mai et du 12 mai 2020 portant nomination de M. Joël TIXIER, agent comptable, respectivement de FranceAgriMer, de l'ODEADOM, de l'INAO et l'Agence Bio ;

Vu la convention du 24 décembre 2019, relative aux fonctions de responsable financier à l'ODEADOM ;

Vu la convention du 30 mars 2020 de groupement comptable entre FranceAgriMer, l'INAO, l'ODEADOM et l'Agence Bio ;

Vu la décision du 15 octobre 2020, portant désignation des représentants et mandataires de l'agent comptable ;

Vu la décision du 7 octobre 2020 portant du groupement comptable entre FranceAgriMer, l'INAO, l'ODEADOM et l'Agence Bio ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant désignation des représentants et mandataires de l'agent comptable ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires des établissements du groupement comptable ressortant de la compétence du service Visa des interventions ; y compris les tâches relevant de la convention du 24 décembre 2019 relative aux fonctions de responsable financier à l'ODEADOM, à :

- Mme Aude LECLERCQ, attachée d'administration, cheffe de l'unité Visa des aides aux investissements vitivinicoles et autres interventions nationales et européennes ;

### **Siège Social**

## Dispositions finales

### Article 2

Un spécimen de la signature du mandataire désigné par la présente décision figure en annexe.  
La présente désignation du représentant et mandataire entre en vigueur le 20 septembre 2021 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait à Montreuil, le 20 septembre 2021

L'Administrateur général  
des finances publiques,  
Agent comptable,

Joël TIXIER

### ANNEXE SPECIMENS DE SIGNATURES

Aude LECLERCQ	
---------------	--